



**SNCD - INFO**



## BULLETIN D'INFORMATION DES ADHÉRENTS

N° 2020 / 1 – 9 JUIN 2020

CAPN		
SOMMAIRE	Compte rendu de la CAPN n°2 et 3 du 9 juin 2020 Mise en compétition d'emplois d'IR1	5 PAGES

\*\*\*\*\*

### L'ESSENTIEL DU BI

- ▶ 55 candidats pour 40 postes offerts
- ▶ Une prépondérance marquée du caractère discrétionnaire des choix des candidats, avec une influence marginale de l'application des LGD
- ▶ Une désaffection préoccupante pour les postes d'encadrants en surveillance
- ▶ De nombreux postes non pourvus. Par ailleurs, plusieurs postes initialement mis en compétition avaient été pourvus par mutations d'IR1
- ▶ Au final : 23 promotions d'IR2 au grade d'IR1

\*\*\*\*\*

La CAPN n° 2 et 3 a siégé le mardi 9 juin 2020 sous la présidence de Mme Fabienne DEBAUX, sous-directrice, assistée de M. Pascal DECANter, chef du bureau « gestion des carrières et des personnels » et de ses collaboratrices.

L'USD-FO qui détient 4 sièges sur 6 dans cette configuration, était représentée par Emmanuel FOURNIGAULT (DI IDF) pour les IP1, Jean-Philippe SANCEY (DR Nice) pour les IR1, Marie-Christine BRUN (DR Roissy) et Pascale BRIZIO (IDF experte) pour les IR2.

*Autre syndicat représenté : CGC pour les IP1 et CFDT pour les IR2 (1 siège pour chacune de ces organisations).*

**Tenue en présentiel avec moult précautions sanitaires, cette instance a pu se dérouler après une interruption de 3 mois, période au cours de laquelle les représentants du personnel n'ont pas été convoqués à Montreuil.**

## EXAMEN DES CANDIDATURES

### **A- Eléments statistiques**

Les 40 postes initialement offerts se décomposent ainsi :

- 12 postes de chef d'un bureau de douane (dont 2 pourvus en mutation),
- 6 postes d'adjoint au chef d'un bureau de douane,
- 2 postes de chef d'un centre de viticulture,
- 6 postes de SGR (dont 2 pourvus par mutation),
- 1 poste de chef d'un SRE,
- 1 poste de chef de pôle dans une recette interrégionale et 1 poste de chef d'un CISD (finalement pourvus en mutation),
- 1 poste d'adjoint au chef de pôle GRH,
- 2 postes d'adjoint au chef divisionnaire (dont 1 pourvu en mutation),
- 7 postes de CSDS GU ou TGU,
- 1 poste d'adjoint au chef du pôle RH au SEJF,
- 1 poste de chef du SCN SAMIA.

Tous étaient des postes à profil. Des fiches de poste détaillées accompagnaient donc l'enquête, précisant en outre les coordonnées des personnes à contacter obligatoirement par les candidats.

55 candidatures d'IR2 ont été examinées (deux candidatures d'IP1 exprimées n'ont pas été examinées in fine car les postes correspondants n'étaient plus proposés).

2 candidatures étaient irrecevables (candidat ne remplissant pas les conditions statutaires / candidat dont le délai de séjour outre-mer n'était pas compatible avec la durée d'occupation du poste).

23 IR2 ont été promus à l'issue des débats.

8 postes restent non pourvus à l'issue de la CAPN, en l'absence totale de candidatures (ou, pour le SEJF, de candidature retenue). 7 des postes initialement offerts ont été pourvus en mutation avant la CAPN de ce jour.

### **B- Examen des dossiers de candidature**

Rappel :

☞ Les candidatures font l'objet d'avis hiérarchiques de la direction d'appartenance, ainsi que d'une fiche d'entretien, établie par la personne à contacter obligatoirement reprise sur la fiche de poste.

☞ Il est précisé que cette fiche d'entretien donne un éclairage sur l'adéquation de la candidature au poste sollicité et constitue un document de travail mis à la disposition des élus en CAPN.

☛ Cette fiche n'a pas vocation à alimenter le dossier individuel, à la différence de la fiche de candidature où figurent des avis hiérarchiques.

☛ Les élus de l'USD FO s'attachent à vérifier la cohérence des choix réalisés en fonction de l'ensemble de ces informations et le respect de la qualité des dossiers des candidats, ainsi que des règles de gestion appliquées en CAPN.

Vos élus ont observé une rigueur et une lisibilité accrues dans le formalisme de ces fiches d'entretien, relevant cependant que sur certaines d'entre elles, la seule justification de la décision d'écartier une candidature consistait en un « avis du jury » peu explicite.

L'administration a répondu que cette formulation visait probablement à indiquer le caractère collégial de la décision.

Le mystère demeure quant à la motivation de la décision.

### **C- Déroulement de la CAPN**

En ce qui concerne l'examen des candidatures, leur excellente qualité ne fait aucun doute et la plupart des choix présentés par l'administration n'a pas suscité de débat. Les qualifications et expériences managériales, telles qu'appréciées par les personnes conduisant les entretiens, en cohérence avec les CREP et avis hiérarchiques, ont constitué le critère majeur de choix.

Certaines propositions de l'administration ont cependant surpris, le fait de ne pas promouvoir certains des candidats les plus anciens ne semblant pas justifié de façon patente par la supériorité professionnelle des candidats choisis.

Il ressort des débats que ces derniers ont apparemment fait la différence par des savoir-faire ou expériences considérés comme particulièrement appropriés pour le poste sollicité et de nature à leur permettre d'être immédiatement opérationnels, mais aussi par leur appartenance préalable à la structure (source de meilleure connaissance de l'environnement du poste et d'occasions plus nombreuses de se faire connaître, ce qui n'est pas toujours le cas, cette situation étant parfois a contrario considérée comme un handicap), par leur talent à démontrer leur motivation en entretien, ou encore par leur « disponibilité » entendue comme capacité à observer des horaires de service étendus en l'absence, notamment, de contrainte familiale forte.

L'administration annonce l'organisation prochaine, en lien avec l'IGPDE, de formations au passage d'entretiens, avec un volet vidéo, ainsi que la diffusion d'un guide.

Certains candidats semblent avoir été écartés pour les postes faisant l'objet de leur 2ème ou 3ème choix, car considérés comme insuffisamment motivés ou « ne se projetant pas » de façon convaincante ; en dépit de ce constat, l'administration insiste sur l'intérêt d'élargir ses choix pour augmenter ses chances présentes, mais aussi futures, de promotion, le profil d'un candidat pouvant marquer les esprits pour un poste de profil un peu différent qui serait à pourvoir par la suite.

Mais le fait d'élargir ses choix peut aussi pénaliser des candidats, certains recruteurs à l'esprit étroit considérant que le fait de postuler, même à deux postes seulement, indique une moindre motivation pour 1 des 2 postes.

## COMMENTAIRES DE L'USD-FO

La désaffection relative aux postes de chef de service de la surveillance (CSDS) en très grande (TGU) et grande (GU) unités, encore une fois confirmée, est déplorée par l'administration comme par les représentants du personnel.

La perspective de "dégrader" les postes non pourvus, ce qui peut conduire à les confier à des encadrants moins bien armés pour exercer ce type de responsabilités, constitue un point de crispation.

Une nouvelle fois, vos élus de l'USD-FO sont intervenus pour rappeler les contraintes et la pression inhérentes à ces postes à responsabilité, parfois assorties d'un soutien insuffisant de la hiérarchie supérieure et d'un coût éventuellement élevé en qualité de vie (éloignement de la résidence familiale, dépenses induites grevant le gain financier procuré par la promotion).

\*\*\*\*\*

**Pour toute question relative aux CAP, n'hésitez pas à contacter vos représentants plusieurs jours avant la date de la CAPN, pour garantir un meilleur suivi de votre situation.**

**Vous souhaitez connaître le nom de votre représentant USD-FO ?**

**(Délégué régional, élu en CAP, en CT)**

**Une solution : [le site internet du SNCD](http://www.sncd.info/)**

**[www.sncd.info/rubrique](http://www.sncd.info/rubrique) : **Organisation interne****

*Accessible à partir de votre ordinateur personnel ou de l'intranet douanier*

## COTISATIONS 2020

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD-FO, seule organisation représentative à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI. Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2020.

*Salvatore LUNESU, président du SNCD-FO*

**Le chèque est à libeller à l'ordre du : SNCD FO**

**Je rappelle que les adhérents bénéficient d'un crédit d'impôt égal aux 2/3 de la cotisation versée.**

**EXEMPLE : UNE COTISATION DE 183 € REVIENT APRES CREDIT D'IMPOT A 61 €**

		<b>Après crédit d'impôt</b>			
- Inspecteurs-élèves	<b>Gratuit</b>		- DSD 2 des 1er et 2e échelons	<b>195 €</b>	<b>65 €</b>
- Inspecteurs du 1er au 2e échelon	<b>99 €</b>	<b>33 €</b>	- IR 1 du 1er au 3e échelon - IP 1 du 1er au 3e échelon - DSD 2 des 3e et 4e échelons	<b>204 €</b>	<b>68 €</b>
- Inspecteurs des 3e et 4e échelons	<b>108 €</b>	<b>36 €</b>	- DSD 2 des 5e et 6e échelons - CSC 2F - CSC 1F	<b>213 €</b>	<b>71 €</b>
- Inspecteurs des 5e et 6e échelons	<b>123 €</b>	<b>41 €</b>	- DSD 1 tous échelons - CSC2 - CSC1	<b>225 €</b>	<b>75 €</b>
- Inspecteurs des 7e et 8e échelons	<b>147 €</b>	<b>49 €</b>	- DPSD - Administrateur des douanes - Administrateur civil	<b>231 €</b>	<b>77 €</b>
- Inspecteurs du 9e au 11e échelon	<b>168 €</b>	<b>56 €</b>	- Administrateur supérieur des douanes - Administrateur civil HC	<b>243 €</b>	<b>81 €</b>
- IP2 des 1er et 2e échelons - IR3 du 1er au 3e échelon	<b>183 €</b>	<b>61 €</b>	- Administrateur général des douanes	<b>249 €</b>	<b>83 €</b>
- IP2 des 3e et 4e échelons - IR2 du 1er au 3e échelon - IP2 du 5e au 7e échelon	<b>195 €</b>	<b>65 €</b>	- Retraité	<b>63 €</b>	<b>21 €</b>

✂-----

### BULLETIN D'ADHÉSION

**Rayer la ou les mentions inutiles :**

**« nouvel adhérent », « renouvellement d'adhésion », « changement de situation »**

**Tableau à servir impérativement en cas de :**

**Première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale.**

**A RETOURNER AU : SNCD-FO (chèque libellé à l'ordre du SNCD-FO)**

**46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS**

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative :

Téléphone :

courriel :

**Coordonnées personnelles (facultatif) :**

**Je souhaite adhérer au prélèvement SEPA  REMPLIR LE FORMULAIRE DISPONIBLE SUR LE SITE (prélèvement en : 1 fois, 3 fois ou 10 fois, si la date de paiement le permet)**

**Je souhaite régler par chèque**

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

<http://www.sncd.info/>

Mél : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)

PAGE 5/5